

CALISSONS FESTIFS, ÉTIOLOGIES ET RESPONSABILITÉS INVENTIVES. RÉPONSE À NOËL COULET SUR MARCEL PROVENCE

Pour † D. A.

En 2010, Noël Coulet publiait un article sur la Fête des calissons, aujourd'hui date solide du calendrier aixois. Par une déambulation dans les rues de la ville (*passo carriero*), plusieurs éléments cultuels (services religieux, bénédiction, référence à un saint: Notre-Dame des calissons), la commensalité grâce à la participation de plusieurs confiseurs, un spectacle folklorique et la *Coupo santo*, elle emprunte beaucoup aux fêtes de localité classiques ou à celles, courantes désormais, de produits de terroir qui s'en inspirent aussi et auxquelles elle se rattache par ses enjeux économiques¹. Mais elle se singularise par un texte fondateur, évoquant, en période d'épidémie (xvii^e siècle), un vœu assorti d'une consommation de calissons. N. Coulet montre que les procédures votives ne sont pas telles que le discours festif les présente, et s'interroge sur Marcel Joannon dit Provence (1892-1951), signataire du récit formant l'assise de la manifestation². Rapportée à un Bonaventure inconnu, cette étymologie unit le calisson et le calice eucharistique par un malentendu fondé sur une homophonie relative³.

L'article avait deux raisons de m'arrêter. Alors que je travaillais sur l'expression des formes d'identité territoriale dans les fêtes de localité en

1. La fête est créée en 1996; l'Union des fabricants de calissons d'Aix-en-Provence date de 1990; en 1991, la marque déposée datant de 1961 est modifiée et en 1993 a lieu un procès pour utilisation abusive du label « calissons d'Aix »... ; enfin, le calisson bénéficie d'une IGP (la version du dossier en janvier 2006 est accessible en ligne sous le titre *Calissons d'Aix. Cahier des charges. Indication géographique protégée*, Aix-en-Provence, Paris). La manifestation est d'ailleurs placée sous les auspices des principaux acteurs économiques aussi bien que d'une association félibréenne ou de la ville d'Aix(-en-Provence).

2. Noël COULET, « L'invention d'une tradition: la bénédiction des calissons à Aix-en-Provence », *Provence historique*, 240, 2010, p. 147-163.

3. Marcel PROVENCE [Marcel JOANNON sous pseud.], *Le Cours Mirabeau. Trois siècles d'histoire 1651-1951*, Aix-en-Provence, 1953, rééd. 1976, p. 292-295.



La Vierge aux calissons. Effigie sur médaille, d'après la statue figurant dans la fête (selon *l'Histoire du calisson*, *op. cit.*, ce serait un spécimen du xv^e siècle mis à disposition par la paroisse en contrepartie d'une restauration à la charge des calissonniers).

Monnaie de Paris, 2009. Diamètre: 3,8 cm. Collection D. Dossetto.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle des calissons entrant dans mon échantillon en liaison avec Aix et l'image de ville « provençale » que la municipalité en place cultive. Par ailleurs, l'étude de N. Coulet arrivait à point nommé pour une recherche au long cours que je mène sur la notion de tradition; cela explique à la fois que j'ai utilisé immédiatement cet apport et que j'ai eu ensuite besoin de procéder à un complément pour le détail qui me tracassait.

Alors que le vœu constituait le cœur de l'approche historique, ma réaction est centrée sur l'étiologie calissonnière et Joannon-Provence. Le rôle de l'érudit « aixois » se révèle objectivement mineur, mais il est gonflé symboliquement par le prestige qu'il conserve dans sa ville soixante ans après son décès.

DES REGARDS SUR UNE ÉTIOLOGIE

Noël Coulet n'est pas le premier chercheur que le calisson et le texte de Marcel Provence aient sollicité⁴.

En 1973, un archiviste municipal et bibliothécaire de musée, par ailleurs félibre, François Mouraret, publie une synthèse sur cette spécialité à propos de laquelle il a de nombreux correspondants en France comme à l'étranger. D'un article dense qui repère dans le temps et dans l'espace des produits équivalents ou des mots parents⁵, je retiens trois points en relation avec la pseudo-

4. En raison de la pléthore de publications spécialisées, je limite cette petite revue à des travaux de professionnels.

5. François MOURARET, « Contribution à l'histoire du calisson », *Folklore de France*, 131, 1973, p. 133-137.

communion calissonnière que décrit Joannon-Provence. Premièrement, Mouraret repère chez Claude Brueys (publication en 1628 d'un texte écrit entre 1598 et 1603) une mention à des « calissons » et il la rapproche du témoignage hérité de « Bonaventure » « quelques décennies après » : « à eux seuls, les deux textes qui précèdent et qui se réfèrent aux XVI^e et XVII^e siècles suffisent à réfuter la définition du calisson donnée par certains lexicographes qui situent sa création au XIX^e siècle »⁶. Deuxièmement, de sources vénitienne mentionnant des « calisons » (*sic*) cérémoniels, Mouraret tire l'idée que « le calisson était autrefois nanti de vertus spécifiques qui le faisaient associer aux manifestations à caractère religieux »⁷. Troisièmement, l'étymologie eucharistique ne le convainc pas. Pour lui le « calice » nommant la confiserie est l'involucre, le calisson retenant la pâte d'amande comme la cupule botanique enferme le fruit.

En 1998, le sociolinguiste Philippe Blanchet utilise explicitement les archives de Mouraret et nourrit le dossier en abordant le sujet sous un autre angle interprétatif. Sur plusieurs points, il va d'abord (sans le savoir) dans le même sens que l'inventaire régional du patrimoine culinaire. Comme avec Mouraret, sont mis en avant, par rapport aux pratiques contemporaines, l'inadéquation de l'étymologie par la claie ou *canissoun*, diffusée par les dictionnaires courants de français comme, pour le provençal, par le *Tresor...* de Mistral (ou les ouvrages lexicographiques internationaux) ; l'ancienneté et la similarité de préparations équivalentes différemment nommées ; la complexité du rapport entre mots et produits⁸. Après quoi, P. Blanchet se distingue en en

6. *Id.*, p. 134. Notons, dans ce rapprochement, une assimilation du « mot » et de la « chose ». La rigidité inhérente au récit de pseudo-communion n'est pas assurée dans l'autre occurrence. Apparaissant dans une liste de desserts, la mention de Brueys n'apporte aucune indication de consistance. Or, même si, à partir de l'Italie du XV^e siècle, se répandent des *calissioni* ou « canisons » aux allures de « ravioli » (*sic*) à l'amande (Mary HYMAN et Philip HYMAN, « Calissons d'Aix » dans Claude LEBAY, dir., *L'inventaire du patrimoine culinaire de la France : Provence-Alpes-Côte d'Azur. Produits du terroir et recettes traditionnelles*, Paris, 1995, p. 113-115), Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* [...], Paris, 1880, rend « calison » par « sorte de confitures ». C'est par ailleurs comme marsepain que Simone MARTIN-VILLEVIEILLE, *Histoire des recettes de Provence* [...], Marseille, 2000, p. 270-273, repère, en 1505, une recette qu'elle situe à l'origine du calisson contemporain ; cette observation converge avec celle de M. Hyman et P. Hyman : en 1607, une variante de « marsepan » combine pâte d'amande et « oublies » ou « pain à chanter ». En fait, il n'est pas exclu que les calissons du XIX^e siècle soient assez différents de ceux que nous connaissons ; leur caractérisation changeante sur plusieurs décennies à compter des années 1830 donne en effet à penser à une évolution à partir d'une spécialité qualifiable comme « biscuit », ce que n'est guère la bouchée commercialisée de nos jours.

7. *Id.*, p. 135.

8. Philippe BLANCHET, « Calice, calisson, calzone, chausson... et tutti quanti : point sur une étymologie difficile entre métaphore et symbolique », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1998, 3, p. 447-461. Comme celle de Mary HYMAN et Philip HYMAN, *op. cit.* ou d'autres, cette étude, en ce qui concerne Mistral, ne se reporte qu'à son dictionnaire (1878-1886) alors que sa façon de parler s'est ultérieurement modifiée. En 1901, un changement s'opère dans ses courriers à des Aixois. Pour une commande muséographique, il utilise la forme de *canissoun* qui fait l'entrée de son *Tresor...* Au moment des remerciements, il adopte « calisson » (Bruno DURAND, éd., *Correspondance de Frédéric Mistral et Léon de Berluc-Pérussis. 1860-1902*, Aix-en-Provence, 1955, lettres 168 et 169, p. 194-195), glissement sémantique qui ne ressort pas du récit donné

arrivant au calisson comme « réplique festive et moins sacrée (carnavalesque) de l'hostie », autant dire au texte de Bonaventure (*sic*). Les arguments qui conduisent à cette appréciation sont les suivants. Le socle du calisson est en pain azyme, d'où l'assimilation à une hostie. Par sa forme oblongue ou la pâte d'amande qui entre dans sa composition, il est une « mandorle », c'est-à-dire autant une auréole ou une gloire qu'une amande. Une taille commune de quelques centimètres et une ligne en losange étiré apparentent la spécialité aixoise à la navette, qui est justement l'objet de consommation lors d'une fête religieuse (Chandeleur)⁹. Compte surtout le fait que l'analyse repose sur l'étiologie défendue par Joannon-Provence comme sur un document solide. L'étymologie par les câlins (*infra*), à peine signalée, est comprise comme une « remotivation », c'est-à-dire une réinterprétation collective palliant l'oubli des origines. Car, avant d'appeler l'avis de lexicologues, P. Blanchet se range à l'étymologie par la méprise figurant dans le récit pseudo-eucharistique en comprenant celle-ci comme un calembour¹⁰.

Une dizaine d'années plus tard, avec Félicienne Ricciardi-Bartoli (spécialiste de l'alimentation en Corse), le propos est concentré dans une page de vulgarisation sur Internet¹¹. Le rappel des étiologies privilégie de nouveau la « communion » à base de calissons. L'auteur énonce cependant que ce produit, « comme les autres pâtisseries en forme de losange, sont d'archaïques symboles de fécondité » ; telle est aussi la navette, qui ricoche depuis Mouraret sans que suive l'argumentation d'origine. La conclusion selon laquelle « la légende ou l'histoire rejoignant l'actualité, aujourd'hui encore (*sic*) [...] se déroule la bénédiction des calissons » concède *in extremis* au récit venu de Joannon-Provence une vérité que semblait exclure le conditionnel par lequel il était rendu en ouverture du propos.

Lorsque Noël Coulet se saisit du dossier calissonnier, il le fait à partir du renouvellement votif qui fixe la date de la fête actuelle et qui l'accompagne. Il organise en conséquence sa prospection dans deux directions, d'un côté, le temps de la peste et les modalités effectives du vœu, de l'autre, la critique

par le pâtissier félibre producteur des *fac simile*. Celui-ci prête au contraire à Mistral la forme en L dès le début, sans qu'il faille voir dans cette présentation une intention particulière ni que prononciation et étymologie soient nécessairement comprises par les intéressés comme allant de pair.

9. Le lecteur ne voit guère pourquoi la comparaison ne s'oriente pas aussi vers le nougat, qui offrirait autant de descripteurs communs (consommation festive – à Noël –, amande et surtout pain azyme), mais sur celle-ci se reporter à Claire LAURENT, « La Chandeleur à Saint-Victor de Marseille. Pluralité des pratiques » dans Nicole BELMONT et Françoise LAUTMAN, dir., *Ethnologie des faits religieux en Europe*, Paris, 1993, p. 43-52.

10. « Cette plaisanterie impertinente qui consiste à transposer les paroles latines rituelles en un équivalent provençal prosaïque est encore bien connue en Provence, notamment par ceux qui ont vécu les messes en latin, ce qui montre qu'elle était répandue au-delà du rite aixois. [...] On peut en effet penser que le provençal *calisson* est formé de *calice* + diminutif *-oun*, soit « petit calice ». Petit en taille et petit en valeur sacrée. » (BLANCHET, *art. cit.*, p. 457).

11. Félicienne RICCARDI-BARTOLI, « Les origines mystérieuses du calisson d'Aix. Histoire et recette de cette confiserie traditionnelle de Provence », *Suite 101.fr*, mise en ligne 9 décembre 2009.

du récit publié par Joannon-Provence; à l'intersection, il met en évidence un anachronisme: la grande discrétion du produit longtemps après la peste rendrait sa distribution en masse improbable si la précision archivistique ne l'excluait déjà. Il en résulte que la fête de 1996 confine, « sous couvert de résurrection d'un ancien rituel, à l'invention d'une tradition »¹².

Pour ma part, j'ai abordé le récit laissé par Marcel Provence à partir de ses procédures de travail¹³. Ce texte apparaissait comme un nouvel exemple prévisible de défaut de rigueur. En vérité, il se révèle beaucoup moins sujet à caution qu'on ne pouvait le croire. Cela ne suffit pas à répondre à N. Coulet, mais permet de reformuler certains de ses doutes.

UN TEXTE PERDU

Influencées par l'information lacunaire sur Canolles dont N. Coulet avait déjà dû s'accommoder¹⁴, les lignes qui suivent¹⁵ ont été écrites à la parution de son article; un peu dépassées, elles donnent à comprendre pourquoi – et dans quelle mesure réduite – j'ai finalement cru bon, dans un second temps, de tenter une vérification documentaire.

Ayant constaté que le manuscrit du capucin évoqué par Marcel Provence n'est repérable dans aucun des établissements liés à celui (disparu) qu'il mentionne, Noël Coulet se demande s'il ne pourrait pas y avoir invention du document même. Ce faisant, il laisse en suspens la question, pour nous capitale, de l'intention motivant ce qui serait une fausse référence délibérée. L'enjeu que représente une telle interrogation autorise un arrêt pour une lecture pointilleuse de Joannon-Provence. Je considère plus précisément qu'il faut s'attacher à examiner la forme de son texte et pas seulement le contenu.

Entre le récit dont nous disposons et le religieux chroniqueur se trouvent deux intermédiaires au statut différent, Canolles certes mais aussi un calissonnier protestant dont la rencontre, peut-être par procédé littéraire, sert de transition entre la visite d'une fabrique et le récit étiologique. La scène est doublement éclairante quoiqu'elle n'ait arrêté ni P. Blanchet ni

12. N. COULET, *art. cit.*, p. 263.

13. Joannon-Provence n'étant pas un historien mais un acteur culturel (il l'est à un haut niveau), il n'est pas particulièrement étonnant que sa production souffre d'insuffisances méthodologiques. Je l'avais observé, pour un enseignement extensible, dans « Un sacrifice bovin à Barjols? Exégèses et artifice », *Ethnologie française*, 2002, 4, p. 727-734 (article qui concerne aussi les raccourcis analytiques de Mouraret, autre producteur mal documenté sur la fête varoise). À un niveau plus général, lire Régis BERTRAND, « Marcel Provence, historien et ethnographe provençal » dans *Marcel Provence, un fou de patrimoine*, catalogue d'exposition, Musée du Vieil-Aix, Musée de la Vallée, Musée de Moustiers, 1993-1995 *passim*, Barcelonnette, 1995, p. 25-32, ou Marie-Hélène GUYONNET, « La folklorisation de la Provence: l'exemple de Marcel Joannon dit Marcel Provence » dans Jacqueline CHRISTOPHE, Denis-Michel BOËLL et Régis MEYRAN, dir., *Du folklore à l'ethnologie*, Paris, 2009, p. 137-144.

14. Sur celle-ci voir N. COULET, *art. cit.*, p. 161 et sa note 25.

15. Elles sont extraites d'une section sur la glose inventive prenant place dans une synthèse sur les faits de tradition inscrite au programme du LASMIC.

N. Coulet. D'une part, elle illustre assez bien la façon d'écrire et plus généralement de travailler de Joannon-Provence. En deux lignes, il produit un anachronisme (recours à l'expression de R[eligion] P[rétendue] R[éformée]) et il établit un étrange lien logique entre la pratique biblique d'un protestant et la citation par celui-ci d'un verset en latin. Cette observation sur la liberté de style de l'auteur – dont *Le Cours Mirabeau* fournit d'autres exemples – est utile pour appréhender ses lignes proprement étiologiques. D'autre part, et c'est plus fondamental, une citation de la Vulgate par le confiseur protestant suggère que « l'explication [...] par Guy de Canolles » ou une autre à l'avenant est assez répandue pour qu'un *quidam* intéressé ait pu mémoriser des éléments d'argumentation préexistant à l'intervention de Joannon-Provence sur le sujet.

L'absence de production sur le calisson par Guy de Canolles conduit Noël Coulet à l'idée que la seule attestation de bénédiction et distribution calissonnière est le texte de Marcel Provence. Or cette même non-publication ne signifie pas que celui-là n'ait rien écrit et je note à ce propos, dans le récit de Joannon-Provence, plusieurs caractéristiques formelles qui en font un texte composite alternant citations et transitions¹⁶. Cela s'accorderait à une rédaction en partie faite de mémoire (localisation du manuscrit) et en partie due à Canolles (copie par Joannon-Provence); il est imaginable que la source de la citation soit épistolaire avec peut-être, dans un texte relativement long, une coupe qui interviendrait entre les deux passages identifiant le religieux. C'est une hypothèse de ma part, mais il me paraît peu probable que Joannon-Provence s'autorise une création *ex nihilo* ou qu'il renvoie abusivement à un tiers, cela non seulement en raison de sa personnalité mais aussi parce qu'aux environs de 1950, Canolles était semble-t-il accessible par tout lecteur étonné ou curieux d'en savoir davantage.

Entre les archives étudiées par N. Coulet et cette date, il y a place pour bien des documents encore inconnus. L'inexistence d'un épisode calissonnier dans le vœu de 1630 ou les années qui ont suivi n'empêche pas qu'il en ait été fait état avant que Marcel Provence en publiât le récit faisant autorité. Celui-ci croit certainement à ce qu'il écrit et s'appuie sans doute sur un précédent.

Ce sentiment ne pouvait que m'inciter à revenir à Canolles.

C'est en vérité sans difficulté, dans la presse en provençal, que j'ai repéré l'article que je cherchais¹⁷.

16. Des guillemets, qui donnent à penser, non à une citation approximative, mais à une copie; la mention à l'extérieur du passage litigieux des institutions conservant (ou censées conserver) le manuscrit évoqué; l'hésitation sur la caractérisation du capucin – tantôt « frère », tantôt « père » –, plus compréhensible dans une écriture rapide que dans une publication; la répétition en quelques lignes d'un fait mineur pour le propos: le rattachement du religieux à Six-Fours.

17. B. de CANOLLES, « Lou Batistèri di Calissoun », *Armana prouvençau pèr lou bel an de Diéu* 1939, 1938, p. 82-84. (*baptistèri*: baptistère mais aussi acte de baptême).

MARCEL PROVENCE OU UNE SIMPLE TRADUCTION

La première chose à noter dans *Le Cours Mirabeau* est la mauvaise restitution de l'auteur source. Marcel Provence indique « Guy de Canolles » quand le signataire est B. de Canolles¹⁸.

Les deux noms lui sont également connus puisque tous deux figurent parmi ceux des donateurs au Musée du Vieil-Aix alors que lui-même en est responsable. « Guy de Canolles » est mentionné dans des listes récapitulatives de donateurs (1936, 1939) et la libéralité correspondante, quand elle est spécifiée, est modeste, réduite à une lampe à huile ou *viholo* et une « mouchette » accompagnée de son plateau (1934). « B. de Canolles », dont le prénom n'est jamais précisé dans *Le Mémorial d'Aix* que j'exploite, cède des objets prestigieux tels que des « indiennes » (1934), des boucliers de procession issus de confréries de pénitents – « Quel précieux ami du Vieil-Aix » – (1933), ou « le carton d'une verdure du Musée des Tapisseries, pièce du plus rare attrait. C'est le vingtième don de M. B. de Canolles, un ami d'Aix magnifique » (1933).

Un patronyme attaché au patrimoine local peut expliquer l'erreur de mention – ou la mention incomplète – par Joannon-Provence dans son livre. Pour l'étiologie calissonnière, sa confiance à un amoureux du passé aixois s'explique aisément. Le cadre de publication de Canolles était aussi une garantie. L'article est paru non seulement dans un almanach félibréen mais

18. Il n'existe aucune entrée à ces noms dans Jean FOURIÉ, *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc de 1800 à nos jours. Edition revue, augmentée et actualisée*, Aix-en-Provence, 2009 (1^{re} éd. 1994). Recenseurs de félibres, les *Cartabeu de Santo Estello...* que j'ai pu consulter (années 1913-1914 et 1924 à 1936) ne sont guère pourvoyeurs d'informations (celui de 1913 indique que G. de Canolles prépare une édition de *Mirèio* en braille) et l'article retrouvé est le seul au patronyme de Canolles qui figure dans *l'Armana provençau*. Indépendamment de l'écriture, Guy de Canolles s'intéresse à la danse folklorique – en 1936, il participe au congrès aixois sur ce thème comme délégué du Comité du vieux Marseille; il publie, en français, dans *La Revue de Provence* et a traduit au moins deux textes de tiers en provençal. Sous la signature de B. de Canolles, je n'ai noté qu'un article dans *Le Mémorial d'Aix*. Il y est en outre signalé qu'un M[onsieur] de Canolles, « cinéaste réputé », réalise en 1940 un film sur les santons et la crèche parlante du Musée du Vieil-Aix. Au même moment, un annuaire marseillais – consulté par R. Bertrand, que je remercie – mentionne, à une adresse assurant une relation avec l'interlocuteur de Marcel Provence, « G. Bonnes-Grâces de Canolles et Madame ». Cette découverte ouvre sur deux hypothèses. La première est suggérée par l'habitude félibréenne des signatures multiples. Un Canolles unique pourrait tantôt utiliser son prénom officiel tantôt l'initiale de son second nom, et le fait d'en être informé exempterait l'auteur du *Cours Mirabeau* d'une confusion entre homonymes. Cette interprétation bute pourtant sur deux réserves. D'une part le procédé de double signature envisagé ne masque pas l'individu quand c'est le pseudonyme qui est en faveur dans le félibrige. D'autre part, il n'y a aucune raison pour que les écritures administratives qui fondent un inventaire muséographique identifient un individu de manière variable; or deux libellés masculins (Mme de Canolles est donatrice individualisée) sont en usage au Musée du Vieil-Aix, et les dons correspondants ne sont pas assimilables. On peut donc raisonnablement penser à l'existence de deux personnes, la référence à la Magalone pouvant éventuellement convenir pour deux parents co-résidents. Dans l'impossibilité présente de trancher – deux signatures ou deux hommes? –, je me tiens au plus près des notices muséographiques laissées par Joannon-Provence.

En dernière minute, j'apprends le prénom de Gustave Bonnegrâce de Canolles. Le flou persiste donc autour de l'auteur du *Batistèri*.



Le traducteur ou éditeur devantant l'auteur.

Dessin pour la médaille de l'année sur le programme, *Grande Fête des calissons d'Aix*, 2011. Diamètre du dessin : 4 cm. Collection D. Dossetto

pour informer le capoulier Marius Jouveau, qui regrettait de ne rien savoir sur l'origine du calisson et son étymologie (entendons par là qu'il ne suivait pas Mistral). Entre servants de la cause provençaliste ou aixoise, le canular n'a pas sa place ; c'est une donnée à réintroduire dans le questionnement entrepris par N. Coulet sur l'existence du manuscrit attribué à Bonaventure.

Au moins en raison des qualités de l'auteur, Joannon-Provence reproduit son explication et, tout en marquant une certaine distance, s'arrête sur une étymologie par le calice religieux (qui a eu moins de succès dans la famille Jouveau¹⁹). La propriété intellectuelle corrigée, on ne peut que noter une édition scrupuleuse. L'original étant en provençal, il en est fourni une traduction presque littérale (comparaison en annexe). Je note à peine comme nouveauté le renseignement que la bénédiction des calissons a lieu la veille de leur distribution. La seule particularité frappante affecte la présentation, comme si l'orthographe ou la liberté orthographique devait symboliser la contamination terminologique et l'objet majeur selon l'auteur. Chez Canolles, nous avons *calice* et *caliçoun* (*calissoun* s'imposerait en graphie mistralienne), chez Joannon-Provence « calisse » et « calisson ». En fait, les modifications publiées par le second sont plutôt périphériques à la relation de la « communion blanche ».

Concernant la recette, la version en français change le sucre en miel, mais elle ne fait place à aucune recherche pour rendre cohérentes les deux

19. J'ignore ce qu'il en fut pour Marius Jouveau même, mais son fils manifeste son scepticisme (voir René JOUVEAU, *La cuisine de tradition provençale*, Aix-en-Provence, 1990, p. 277).

présentations du calisson par « Bonaventure ». Un passage guillemeté chez Canolles caractérise le « biscuit » par sa souplesse et sa pâte d'amande ; un autre le définit par une « trinité » d'ingrédients – farine, sucre ou miel et fruit(s) confit(s) – correspondant mal à la spécialité d'aujourd'hui²⁰. Cette mauvaise compatibilité des deux évocations me semble plutôt au crédit des deux auteurs et surtout de Canolles ; la formule exceptant l'amande conviendrait à une rédaction antérieure à l'émergence du calisson contemporain.

Les particularités typographiques ou autres (caractérisation de l'ecclésiastique six-fourrais tantôt comme « frère » tantôt comme « père ») que je relevais chez Marcel Provence et que j'ai d'abord cru siennes figurent dans la version en provençal. Si elles me faisaient initialement penser à une recomposition de sa part, mes questions se reportent presque à l'identique sur Canolles. Le caractère suturé de son texte provient-il d'un rapprochement de notes qu'il aurait prises plus de vingt-cinq ans auparavant au cours de son voyage d'étude ? Est-il possible qu'il ait eu accès à un document extérieur au fonds de l'établissement où il l'a consulté ? Ce document appartiendrait-il à un collectionneur privé et, dans ce cas, quels sont les réseaux félibréens à Munich vers 1910 ? Peut-il se faire que *Les Festes d'Eglises...* ne soit pas le titre d'un manuscrit mais l'intitulé d'une section dans un ensemble autrement nommé et répertorié ? Plus généralement, comment Canolles procède-t-il ? Qu'a-t-il produit d'autre qui soit issu de « Bonaventure » ? Secondairement, si l'on considère que Marcel Provence renvoie à lui comme au « bastidan » de « la Magalone », qu'il y a donc eu un échange entre auteurs, auquel des deux l'indication supplémentaire de la bénédiction anticipée revient-elle ?²¹

Que la traduction pour *Le Cours Mirabeau* soit de l'un ou de l'autre – plutôt de Joannon-Provence en raison de la réserve sur l'étymologie dans la seule publication en français –, cette correction oblige à s'interroger sur le recours aux notes de lecture autrefois prises par Canolles. Presque nécessairement en français puisque « Bonaventure », d'après son titre, s'exprime dans cette langue, ont-elles livré la vieille orthographe de « calisse » ? Dans ce cas, en provençal, le rapprochement *calice* – *caliçoun* résulterait d'une transposition du jeu graphique ; que penser alors de l'ensemble de la restitution ? Canolles donne une seule citation en français ; encore est-ce peut-être pour signaler qu'il s'extrait à ce moment-là de sa source (par exemple en paraphrasant une publicité de son époque). L'emploi du provençal a-t-il aggravé les risques de distorsion attachés à un compte-rendu si longtemps différé ?

Au total, les différences entre les versions provençale et française ne sont pas forcément toutes des libertés que, traducteur ou éditeur, Joannon-Provence se serait autorisées. Certaines pourraient être de petits rétablisse-

20. Pour éclairer la composition indiquée, je renvoie à l'IGP, qui fait un élément de base du fruit confit, préférentiellement du melon, et surtout de l'amande, douce ou amère.

21. Sans importance pour nous, dans la seconde édition aussi, la mention supplémentaire de manuscrits en latin engage à croire que l'ajout concernant la bénédiction n'intervient pas pour un surcroît de pittoresque mais de précision.

ments nous rapprochant imperceptiblement d'un « Bonaventure » toujours aussi inaccessible. Dans l'immédiat, nous devons nous contenter de déplacer, de Joannon-Provence vers Canolles, la reconnaissance de paternité narrative ; c'est après tout déjà un pas puisque l'auteur du *Cours Mirabeau* ou le capucin varois l'ont fait disparaître des références bibliographiques calissonnières.

DES CÂLINS MÉDIÉVAUX POSTÉRIEURS À 1844

J'ai signalé plus haut une alternative étiologique et étymologique. En fait, il est deux autres conceptions des origines, mais une d'elles est pour ainsi dire inconnue. À la suivre, le mot de « calisson » viendrait de « Calissanne », propriété agricole lançonnaise, productrice d'amandes orientées vers les confiseries aixoises. Cette explication, que j'ai recueillie à Salon(-de-Provence) il y a quelques années, figure désormais dans le site Internet de l'exploitation. Elle est néanmoins nettement en retrait par rapport aux deux étiologies dominantes, qui, pour nous, ont aussi cette caractéristique d'avoir été vraisemblablement les seules que connût Joannon-Provence. Après avoir un peu complété l'information sur le récit qu'il a adopté, il convient donc de passer à l'autre veine, royale et matrimoniale²².

Le « puff » de noces royales

Une ancienne réclame associée à cette autre étiologie célèbre a été plusieurs fois signalée ces dernières années²³, mais c'est la consultation d'un périodique aixois – *Le Mémorial d'Aix. Journal de la Provence* – qui m'a fourni la matière permettant d'en reconstruire en partie l'histoire. Le directeur de la grande épicerie diffusant ladite publicité, Jean Aymes, est au cœur de l'attention journalistique. Il faut camper le personnage pour admettre le rôle crucial qu'il tiendra en matière d'étiologie calissonnière.

Aixois, Aymes a commencé sa carrière de commerçant (bimbeloterie) dans sa ville avant de se spécialiser, à Paris, dans l'alimentation régionale. Outre

22. Concrètement, les deux étiologies principales coexistent sans difficulté. C'est par exemple le cas dans l'argumentation pour l'IGP « Calisson d'Aix ». Sur le terrain, on verra un grand calissonnier, il est vrai directeur du Roi René, préférer l'étiologie royale mais, en boutique, diffuser aussi bien l'une que l'autre en projetant en boucle diverses émissions télévisées traitant de la spécialité aixoise. Récemment, il a évoqué les deux étymologies pour des journalistes (Interview de Maurice FARINE par Victor BATTAGGION, *Historia*, 13 mai 2011, rubrique « La ville du mois », accessible en ligne).

23. Mary HYMAN et Philip HYMAN, *art. cit.*, en évoquent la parution dans *Le Bazar...* (*op. cit.* en note 24) de 1835 tandis que Noël COULET et Elisabeth VERRY, « Le roi René : de l'histoire à la légende » dans Jean-Michel MATZ et Elisabeth VERRY, dir., *Le roi René dans tous ses Etats*, Paris, 2009, p. 203-226 mettent au jour le spécimen de 1833 conservé à la Méjanas en notant, p. 215, l'utilisation commerciale de l'effigie royale. Noël COULET, *art. cit.*, p. 163, revient sur cette publicité pour dater l'essor commercial du calisson.

le Bazar provençal qu'il y crée en 1824 (deux adresses²⁴), il possède un magasin à Marseille. Le nom de cet homme connu pour son « adresse, sa subtilité, ses gasconnades charmantes » apparaît dans des périodiques comme *Le Punch. Revue satirique*, *Le Tintamarre. Critique de la réclame, satire des puffistes*, *Le Charivari* ou *Les Guêpes*. À son décès ou trente-cinq ans après, *Le Mémorial d'Aix* souligne en particulier sa « célébrité dans la réclame et le puff » ou le fait que « les Parisiens s'arrachaient ses circulaires [publicitaires] »²⁵.

En 1840, *Le Mémorial...* raconte, à Paris, la réunion d'une société – jusque-là informelle, mais elle attire de grands auteurs – pour l'exploitation du béotisme national, et les discours de cette assemblée sont censés être reproduits d'après leur sténographie. Alors qu'il s'agit de choisir un président, six candidats présentent, telles qu'elles sont diffusées dans des journaux parisiens, leurs annonces plus ou moins mensongères et, éventuellement, leurs effets commerciaux ou autres sur la crédulité publique. Des votants en nombre plutôt suspect (999) accordent plus de 70 % de leurs voix à Aymes, élu pour son audacieux savoir vendre et sa « bosse de l'invention prodigieusement développée ».

De manière à mieux apprécier sa responsabilité dans l'étiologie calissonnière, il faut savoir deux choses. D'une part, la Société française du puff couronné se donne pour raison, selon cet anglicisme alors à la mode, ce que Littré définit comme « tromperie de charlatan, annonce pour abuser » ; le cadre va être propice à l'accueil d'une fausse histoire gastronomique. D'autre part, la prolixité publicitaire d'Aymes est remarquable. Tout converge pour que son catalogue et recueil de recettes soit reçu comme un « livret très curieux où se trouvent alliés[s], assez plaisamment, la cagoterie, le charlatanisme et la gourmandise »²⁶.

L'éloge funèbre aixois ne fait aucune allusion au calisson, mais, surtout si l'on rapporte ses exemples aux présentations correspondantes du catalogue, il est riche pour nous d'indications qui ont valeur comparative sur l'esprit

24. Cette épicerie est, entre autres, répertoriée dans Georges VICAIRE, *Bibliographie gastronomique* [...], Paris, 1890 (entrée « Aymes ») avec deux références : *Le Bazar provençal. Réunion des denrées du Midi et recettes de tous les plats les plus renommés de la cuisine provençale*, Paris, 1835, auquel seul j'ai pu avoir accès, et *Le Bazar provençal ou recueil de toutes les annonces qui ont paru depuis sa fondation et recettes culinaires de la Provence*, Paris, 1851 ; la dimension comparable des deux éditions (59 et 64 pages) donne à penser que seules les recettes allongent un peu la seconde. Pour une présentation plus sévère voir par exemple *L'Eclair*, 15 mars 1838, p. 65-69 (anonyme). Enfin Marcel PROVENCE (*op. cit.*, p. 56-57 et 164-168) consacre à Aymes plusieurs pages globalement intéressantes sans être fiables en tout (voir notamment la curieuse affirmation – p. 283 – que le Bazar ne diffuserait pas encore le calisson en 1845).

25. « Il partit pour Paris, où il se livra au commerce des denrées provençales, auxquelles il donna une grande vogue par ses annonces excentriques dans tous les journaux. La réclame prit, sous son intervention, les accents du lyrisme et les ailes du dithyrambe. Mais, en bon patriote, il ne cessa de préconiser son pays natal et ses riches produits. C'est à lui qu'on doit ce magnifique calembour : "Il ne manque à la Provence qu'une idée (ID) pour être la Providence!" » (*Le Mémorial...*, 31 juillet 1859).

26. J. M. QUÉRARD, *Les écrivains pseudonymes et autres mystificateurs* [...], Paris, 1853-1854, p. 108 (sur l'édition de 1851).

d'Aymes²⁷. Après plusieurs années d'exercice, le bilan dont ce dernier fait étalage devant les puffistes associés intègre en bonne place le calisson. Je rends l'allocution de 1840 en supprimant les commentaires laudatifs des assistants et la coupure de leurs applaudissements (ainsi que quelques coquilles typographiques) mais en conservant la marque d'un zézaïement qui entre dans l'image de « provincial » plus que, toujours, de « provençal » qu'Aymes se donne. J'isole cependant le passage qui nous intéresse pour mieux l'examiner ultérieurement.

Zé mé suis touzours efforcé de faire valoir mes marçandises. – Vous connaissez mes annonces des vins de *Noé* et de la *Gaude*, et surtout celle du *Thon à la çartreuse*, et des pâtés [...], vous connaissez surtout la fin finale de mes réclames : « On ne vend pas le dimance par respect pour le troisième commandement de Dieu qui nous dit : *Servez-moi d'abord, et vous aurez le reste par surcroît* ». Eh bien ! Ecoutez maintenant comment z'annonce les calissons d'Aix [...] *Enquastes de Canaan*, ce fruit [...] c'est bien, ainsi que le [rap]porte la tradition, cet excellent fruit si vanté qui fut apporté par les espions envoyés par Moïse en Canaan. Voulez-vous que je vous dise comment zé fais valoir les prunes de Brignoles, que je les vends pour *des prunes d'Alzer* ?²⁸

La recherche toute spécifique pour valoriser le calisson est particulièrement goûtée des assistants (« triple salve d'applaudissements ») dans la version présentée lors de la première réunion associative. Au cours de la suivante, Aymes en lit une autre, juste produite en « 500 000 » exemplaires. A le croire, elle serait « nouvellement arranzée et considérablement augmentée ». Faut-il comprendre que le Bazar utilisait des réclames de longueur différente selon les supports ou qu'Aymes se moque un peu des sociétaires ? Toujours est-il qu'il donne là le texte exact d'une publicité déjà diffusée en 1833, motif de fermeture dominicale provençalisé compris (illustration page 552). Cette réclame ne semble pas pouvoir être antérieure à 1828²⁹, ce qui en circonscrit de près la création.

La chronologie qu'Aymes met en avant pour les sociétaires est celle d'une progression imaginative. D'une version à l'autre, l'insistance discursive se déplace de l'inévitable et pratique manuscrit authentifiant, à l'identité et au plaisir de la royale consommatrice (la « légitimité » du biscuit doit par ailleurs être appréciée dans le contexte politique de la Restauration).

27. « Les portes de son Bazar se couvrirent d'inscriptions mystiques. [...] Nos vins du cru, baptisés par lui de noms fantastiques, redoublèrent de prix pour les Parisiens. Le vin de Cuques, ainsi appelé du coteau aux portes d'Aix qui porte ce nom, devint un nectar délicieux, fabriqué avec le raisin muscat introduit en Provence par le roi René. Le vin de Gaude prit ce nom de l'exclamation latine *Gaudeo!* (Je me réjouis), jetée par César lorsqu'il en eut goûté pendant le siège de Marseille. Le vin de Noé fut découvert par M. Aymes dans un tonneau mis à jour par l'éboulement d'un mur près de la chapelle Saint-Marc ; c'était tout bonnement du vieux vin cuit de Langesse. [...] Tout se métamorphosait ainsi entre les mains de M. Aymes. » (*Le Mémorial...*, 31 juillet 1859).

28. *Le Mémorial...*, 11 juillet 1840 (je trouve ailleurs « anquastes », mais ne vois pas pour autant quel jeu de mots est mis en œuvre pour une préparation au sirop – « en cas ? »).

29. Patrick LANGER, *Calissons d'Aix, nougats de Provence*, Barbentane, 1999, indique que le catalogue du Bazar à cette date n'inclut pas le calisson.

Ce roi des biscuits, le plus délicat de tous, parut à Aix, pour la première fois, au repas de noces du bon roi René, *comme il est dit dans un vieux manuscrit provençal*. – Introduit depuis peu dans la capitale, il y est devenu un plat de choix, et on regarderait maintenant comme incomplet un dessert où on ne le verrait pas figurer³⁰.

Calissons d'Aix. – Ce roi légitime des biscuits parut pour la première fois au repas de noces de la seconde femme du bon roi René, comme il est dit dans un vieux manuscrit provençal. Cette nouvelle reine, Zeanne de Laval, *qui ne riait jamais*, eut à peine goûté ce précieux biscuit, imaginé par un fin gourmet d'Aix, qu'elle laissa échapper un précieux sourire qui fut le passeport et le titre de noblesse de ce délicieux biscuit; aussi depuis ce temps sa réputation a toujours été croissant. *Fama acquirit eundo*. Au bazar provençal: fermé les dimanches comme au temps du bon roi René³¹.

À ce stade – *Le Mémorial...* ne nous instruira d'ailleurs pas sur le passage de la consommation gourmande à l'étymologie –, il ressort que la documentation afférente au récit nuptial associée à ce thème, non seulement un nom, mais le détail d'une conjoncture et d'une intention inventive confirmée par une certaine gloriole d'auteur. À vrai dire Aymes exploite peut-être un antécédent occulte, mais il fonde le thème matrimonial comme évidence étiologique. Ce faisant, à l'opposé du sérieux historique ou d'« à peu près » aux prétentions savantes, il se complaît dans des divagations aussi fantaisistes que possible. S'il existe un flou sur son intention concernant le calisson, il est clair, pour d'autres produits, qu'il propose au client de s'amuser avec lui. Sous cet angle, le contraste est flagrant entre les deux étiologies dominantes. Là où le commerçant puffiste donne au récit des noces royales un point de départ rassurant ou lui impulse un saut qualitatif assimilable à une récréation, Canolles, avec son renvoi à un manuscrit introuvable, nous laisse dans l'incertitude, et sans raison pour autant de lui prêter un projet falsificateur. La comparaison renforce au fond la perplexité qui s'attache à l'étiologie pseudo-eucharistique.

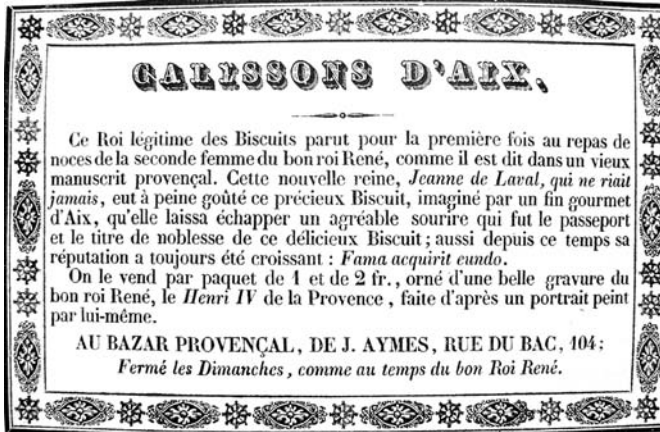
Les câlins puis un cuisinier pour la bonne bouche

En matière d'étiologie ou de commentaire sur celle-ci, Aymes a disparu au profit du journaliste satirique Alphonse Karr (1808-1890)³². Philippe Blanchet donne à comprendre que c'est déjà vrai en 1998, date où il décrit un document publicitaire.

30. *Le Mémorial...*, 11 juillet 1840 (soulignement de l'auteur).

31. *Le Mémorial...*, 5 septembre 1840 (soulignement de l'auteur); c'est à peu de choses près le texte figurant dans *Le Bazar provençal* (1835), illustration page 552.

32. Qui a du reste intégré la société des puffistes lors de sa troisième séance (*Le Mémorial...*, 5 mai 1840).



Une des versions du récit nuptial par Aymes (plus ancienne publicité repérée). Document tiré de *La Quotidienne*. Annonces diverses 1833. Élément d'un collage (quatre morceaux) répertorié comme « Portrait du roi René et annonce (ridicule) d'un marchand d'Aix établi à Paris » par Roux-Alpéran, *Deuxième recueil des mémoires et pièces sur la Provence et la ville d'Aix*, s.d., Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès, Ms 777 [RA 9], f° 299. Cadre : 7,8 x 11,8 cm. Cliché et droits de reproduction Ville d'Aix-en-Provence

Un prospectus des Calissons du Roi René présente le calisson comme étant apparu à Aix, en 1473, lors du repas de noce du second mariage du roi René en citant la revue *Les Guêpes* d'Alphonse Karr, dans un numéro publié en 1853 : « Au cours du repas, cette princesse (la future reine Jeanne), qui ne riait jamais, eut à peine goûté ce précieux biscuit que son sourire approbateur signe le passeport et le titre de noblesse de ce délicieux biscuit. Un courtisan surpris demande à son voisin : – Que déguste notre reine avec tant de plaisir ? – *De calin soun* (ce sont des calissons). Le calisson venait de naître. »³³

Karr et *Les Guêpes* sont devenus une référence systématique, avec, selon les fabricants et leurs sites informatiques, la mention aux dates de 1847 ou de 1853, ce qui semblerait signifier que les uns renvoient à la publication originale – s'échelonnant de 1839 à 1849 –, les autres à un recueil par V. Lecou (1853). À y regarder de près pourtant, la chronique de 1847 ne livre pas l'information attendue. Alors qu'il est beaucoup question d'Aymes ou du Bazar provençal dans *Les Guêpes*, seule l'année 1843 nous procure un récit calissonnier ; c'est d'ailleurs celle que *Le Mémorial...* signale en 1921 à l'occasion d'un jugement relatif à l'appellation « calissons... d'Aix ». Détail en soi, cette question de date est aussi un indice car elle montre la circulation sans

33. P. BLANCHET, op. cit., p. 459. Le dictionnaire de Mistral n'indique *calin* que comme adjectif. Le substantif est signalé en sus dans Jules COUPIER, *Dictionnaire français-provençal. Dictionnaire français-provençal*, s.l., 1995.



La reine Jeanne découvrant le calisson.

Décor de façade pour Les calissons du roi René - La reine Jeanne
(Aix-en-Provence, zone industrielle), s.d.b.g.: Chamboy VII 1995.

Carreaux vernissés, calissons en relief, largeur totale: 187 cm. Cliché D. Dossetto

contrôle d'un faux renseignement³⁴. Des mentions régulières de Karr s'accordent, comme le prospectus mis au jour par P. Blanchet, pour le faire parler d'étymologie, alors qu'il s'arrête au sourire de la reine dans une variante de la seconde réclame présentée plus haut³⁵. Ce qui ressort des *Guêpes* n'est donc pas ce qui se répète de la sorte mais une indication de stabilité discursive pendant au moins une dizaine d'années; confirmation nous en est donnée, en 1844, par un énoncé de la publicité dans *Le Mémorial d'Aix*.

34. Dont l'origine est peut-être dans Elisabeth COSSALTER, *La route du sucre en Provence. Berlingots, calissons, fruits confits, nougats...*, Paris, 2004, p. 22, livre qui, en tout cas, n'a pu que renforcer l'erreur en question.

35. Voir Adolphe KARR, «Un journal légitimiste et gastronomique», *Les Guêpes*, août 1943, rééd. en recueil, Paris, 1867-1874, 6 vol., vol. 5, p. 8-19, p. 9 (édition par Lévy frères, en ligne, site Gallica). Si l'erreur est générale, il faut tout de même noter la présentation du dossier d'IGP ou d'une *Histoire du calisson* (Aix-en-Provence, 2008, p. 3). L'énoncé y est identique au mot près à celui du prospectus auquel renvoie P. Blanchet, mais, fermés plus tôt, les guillemets excluent l'étymologie de la citation. La ponctuation rétablit la vérité de Karr. Elle n'est cependant qu'une correction discrète qui a toutes les chances de passer inaperçue et de laisser persister une utile ambiguïté.

En résumé, un siècle avant Canolles ou sa diffusion par Joannon-Provence, l'étiologie nuptiale s'affirme. Vérification faite, la thématique câline s'installe plus tard qu'on ne le croit généralement, et elle ne revient peut-être pas au propriétaire du Bazar. La verve étymologique ne s'éteint cependant pas avec l'apparition de cette plaisante étymologie. Aussitôt après le dialogue des courtisans, la récente *Histoire du calisson* poursuit avec un appendice étonnant de rareté, absent par exemple de la demande d'IGP ; la forme vaguement buccale du calisson y trouve une justification comme message d'un cuisinier amoureux³⁶. La date et les circonstances précises du développement câlin comme celles de cette conclusion me sont inconnues. Nous avons néanmoins la certitude d'une formation progressive et tardive entretenant des rapports réels mais non exclusifs avec l'économie³⁷.

Le filon nuptial se creuse à l'envi et, sans Marcel Provence, il aurait pu en aller de même pour le récit aux allures eucharistiques.

RETOUR À MARCEL PROVENCE ET À LA FÊTE

L'étymologie par le calice a connu au moins une variante. À lire Joannon-Provence, ce serait une déformation du texte de Canolles et l'on peut certes convenir que M. Jouveau n'aurait pas laissé échapper un article antérieur qui serait paru dans un organe félibréen. Pourtant le nombre et la précision des détails permutablement poussent à une question, sans réponse pour moi, dont on ne peut guère faire l'économie quand il s'agit de chercher à cerner « Bonaventure ». Dans cette attestation venant d'un calissonnier « qui a étudié les origines », le renvoi implicite mais très peu fidèle à Canolles s'imbrique-t-il, pour aboutir à une synthèse singulière, à un récit convergent tout en étant assez dissemblable ?

Joseph II, petit-fils de Joseph I^{er} Bicheron [...] se récrie devant la fantaisie félibréenne d'un vieil *Armana* qui veut qu'un lundi de Pâques [une des occasions de « communion » calissonnière selon Canolles], le troisième vicaire de Saint-Jérôme se soit embrouillé à l'autel. On sait le proverbe: *Se Nouvé e Pasco*

36. « La légende raconte que, navré de voir sa souveraine aussi austère, le cuisinier royal, Titsé (*sic*), confectionna pour elle une petite friandise à base de sucre, d'amandes et de fruits confits. [...] Les versions diffèrent à nouveau quant à l'explication de cette forme. Est-ce en mémoire des crucifix en pierre qui ornaient certaines églises romanes et sur lesquelles le Christ était enfermé dans une mandorle ? Est-ce simplement pour rappeler la forme de l'amande ? La plus jolie étant le témoignage d'amour fou que le cuisinier Titsé aurait porté à la reine Jeanne en donnant la forme des lèvres. » (*Histoire...*, *op. cit.*, p. 4).

37. Ainsi, à notre époque d'offre diversifiée (glaçages variés, crème de calisson, label biologique...), des « calissons » de format réduit par rapport aux normes d'IGP sont commercialisés sous le nom de « calinous » (Le Roi René, par exemple). Par le truchement des « câlins », cette désignation appartient au vocabulaire général (français) de l'affection ; par le *ou*, qui termine couramment des mots provençaux, elle fleurit bon le terroir. Dans une savoureuse consécration qui eût enchanté les sociétaires puffistes, une étiologie élargie et l'aquasexianité sont rendues perceptibles immédiatement.



Hommage à Marcel Provence pendant la fête de 2011 sur la place de l'Archevêché.

Située après le « renouvellement du vœu », cette séquence prend un caractère d'intimité non délibéré mais sans surprise et en l'occurrence augmentée par le fait que le public matinal est simultanément sollicité par une rencontre avec des auteurs provençalisans. Mais la programmation est significative. Il n'est guère d'évocation calissonnière qui excepte *Le Cours Mirabeau*, et les interrogations de Noël Coulet sur le texte de Joannon-Provence ont contribué à en souligner l'impact sans équivalent. Cliché D. Dossetto

duravof[n] tout l'an, l'i aurié plus gis de fremo e de capelan. Si les fêtes de Noël et de Pâques duraient toute l'année, il n'y aurait plus d'épouse valide et de prêtre zélé. Le vicaire visiblement fatigué par les fêtes aurait bredouillé au lieu de *Ite ad calissem*, un barbare *Ite ad calissonem*. C'est une absurdité, tranche Joseph, dit l'Orateur. Je crois à « canisson ». ³⁸

Quoi qu'il en soit des différences entre cette version et le récit canonique, par quelques lignes pour la contestation ou une version particularisée, contre plus d'une page pour la traduction de Canolles, Marcel Provence décide involontairement de la formule qui va se fixer. Le motif d'un lapsus par un prêtre disparaît d'autant mieux que celui de la méprise par des paroiss-

38. *Le Cours Mirabeau*, op. cit., p. 290. Alors que d'autres l'écartent pour la même raison, il est intéressant qu'un professionnel retienne une étymologie sans rapport avec la recette qu'il pratique. Mais un représentant de la famille Bicheron est bien placé pour savoir qu'une spécialité n'est pas à l'abri d'une évolution, et, comme je l'ai déjà fait remarquer, le « calisson » a pu ressortir à la pâtisserie avant d'être une confiserie. Je reviens à ce sujet sur la commande mistralienne, cette fois dans sa présentation par J. BICHERON, « Uno vesito au Museon Arlaten », *Felibrejado de l'ascensien à l'ounour d'ou majourau Ganteùme d'Ille* [...], Aix, 1901, p. 55-59, p. 55-56. Le contexte (ensemble des *fac simile* demandés et terme de « pâtisserie » prêté à Mitral) y assimile le calisson à des gâteaux secs. Les *fac simile* du *Museon Arlaten* pourraient donc figer une recette à base de farine (documentation en cours).

siens a pour elle son authentification (présumée) par un manuscrit, et qu'un récit type suffit en quelque sorte pour chaque veine étimologique.

Le fait que *Le Mémorial d'Aix* informe sur l'association des puffistes suscite une autre remarque sur Joannon-Provence. Celui-ci utilise ce journal où, de temps à autre, il tient une chronique. Indépendamment de cela, il était inévitable qu'à un moment ou à un autre, il en fût une source majeure pour ses recherches sur la ville. Il me paraît donc impensable qu'il ne connût pas les documents dont je viens de rendre compte. Sa discrétion en devient notable. En quelques mots, il aurait pu, sur l'étimologie royale, rétablir une réalité puffiste qui, au moment du *Cours Mirabeau*, devait déjà être oubliée. Mais ce qui est plus significatif est qu'il ne se trouvait pas confronté à deux étymologies de force égale comme le sont les Aixois d'aujourd'hui. Aux autres raisons qu'avait le récit de Canolles pour s'imposer à lui s'ajoute certainement le repoussoir des déterminations commerciales à l'origine du récit matrimonial. Pour dire autrement les choses, Joannon-Provence est à la recherche d'une information historique quand il développe l'étimologie d'une « communion » calissonnière.

Reste le rappel de celle-ci et du vœu ancien dans la fête actuelle. Répondant à N. Coulet et envisageant les suites de son étude, j'exposai ce commentaire en décembre 2010³⁹.

Publiée dans une revue très lue par les acteurs locaux, cette découverte que l'épisode votif calissonnier n'a aucun fondement historique ne pourra pas passer inaperçue auprès des responsables festifs. Mais plusieurs facteurs seraient favorables à sa bonne acceptation. D'une part, militants et curieux aixois ont été avertis que Joannon-Provence n'est pas un authentique chercheur⁴⁰. D'autre part, la Conservation du *Museon Arlaten*, ces dernières années, a largement diffusé la formule de « tradition inventée », et sa directrice l'a en particulier fait à Aix lors d'une manifestation mistralienne (2004). Même circonscrits et amortis, des échos du savoir scientifique pourraient ainsi conduire les intéressés à percevoir la mauvaise surprise d'une recherche historique comme un aléa, sans plus, de la maintenance culturelle. Par ailleurs, qui tiendrait à de sûrs précédents aixois en matière de bénédiction de comestibles en trouverait sans difficulté dans un inventaire inédit, ignoré, je crois, des organisateurs mais somme toute disponible. Enfin, situés dans la région comme ailleurs, maints exemples montrent que, bien souvent, des faits de tradition persistent sans que soit pour autant mis sous le boisseau d'usages établis la preuve de leur invention. Il y a des contextes où chacun entend, dit, fait certaines choses sans chercher plus avant ; mais rien n'empêche, pour faire

39. Danièle DOSSETTO, « "Provençalité" et "provençalisation" festives. Des fêtes locales en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *La fête provençale, de Villeneuve à Mistral*, Colloque, Conseil général des Bouches-du-Rhône et TELEMME, Marseille, Aix-en-Provence, Arles, 2-4 décembre 2010, sous la direction de Régis BERTRAND, sous presse (ces lignes sont antérieures à l'exhumation de l'article de Canolles).

40. *Marcel Provence...*, catalogue cité en note 13.

image, de se régaler autant d'un succès éditorial sur l'« invention » des treize desserts pour Noël⁴¹ que de ces desserts eux-mêmes, scrupuleusement choisis.

Il est certain que la croyance à l'épisode calissonnier a ajouté chez les organisateurs un sentiment de « renouvellement » en quelque sorte complet, mais, en 1970 aussi, à Aix également, les créateurs de la Bravade « calendale »⁴² pensaient être des restaurateurs. Après leur échec et la reprise de leur idée en 2004, il faut noter, du côté des responsables, des compréhensions opposées de cette cérémonie : reconstitution il y a une quarantaine d'années, invention aujourd'hui. Ce renversement me semble annoncer une aptitude des représentations à évoluer très vite. Plus précisément, l'ancrage dans un passé (réel ou présumé) est indispensable pour qu'il y ait « tradition ». Mais – et la quasi-simultanéité de la création calissonnière et de la restauration « calendale » le symbolise assez – un soubassement historique n'est pas nécessaire pour la réussite d'une fête aux connotations provençales et traditionalistes.

Le propre de la fête des calissons n'est pas de s'être appuyée sur un savoir douteux et ne résistant pas à une recherche universitaire – c'est loin d'être la seule dans ce cas et, ainsi que le détaille N. Coulet, le vœu lui-même est solidement attesté. Ce qui fait plutôt sa particularité est d'avoir été mise au point à une époque où la vérification en archives était faisable et au lendemain d'une critique grand public de Joannon-Provence. Cela dit, il n'y a pas, dans une confiance exagérée en ce dernier une défaillance particulière aux dirigeants festifs puisque des chercheurs de métier se sont aussi laissé abuser par le récit en cause.

Même traditionnel ou traditionaliste, la fête n'est pas reconstitution. Le succès de celle des calissons me paraît largement indépendant du vœu, et davantage tributaire du fait qu'Aix ne possédait pas, ou plus, de tradition spécifique où la maintenance culturelle pût s'épanouir. Son carnaval a disparu depuis plusieurs décennies et, pour faire de temps à autre l'objet de tentatives ou de rêves de réactivation – j'en ai encore entendu parler il y a cinq ou six ans –, sa Fête-Dieu n'est plus susceptible d'occuper régulièrement l'espace festif⁴³. Célébrer le calisson – « patrimoine » aixois selon la déclaration unanime d'un conseil municipal (1990) – revient donc à rendre possible une fête d'Aix. En pratique, le renouvellement votif et les moments calissonniers ne sont pas programmés dans la même demi-journée ni liés au même lieu de culte. Loin d'être contenus dans un quelconque calice, les friandises sont

41. Brigitte POLI, *Les treize desserts provençaux. Une coutume en mouvement*, Montfaucon, 2002, ouvrage qui se vend même en supermarché, l'auteur donnant par ailleurs régulièrement des conférences tout public sur ce thème.

42. Détails dans Danièle DOSSETTO, « "Bravades" d'aujourd'hui. Poudre en fêtes et hommes en circulation », *Cahier du Ceveth*, 2009 : *Identités localisées, identités en déplacement. Archives d'ethnologues du bas Rhône au Piémont italien*.

43. À l'échelle actuelle, Michel VOVELLE, « La crise d'une représentation : les jeux de la Fête-Dieu » dans Jean-Luc BONNIOL et Maryline CRIVELLO, dir., *Façonner le passé. Représentations et cultures de l'histoire. XVI^e-XXI^e siècle*, Aix-en-Provence, 2004, p. 17-36, p. 36, attire l'attention sur une reprise isolée en 1966 ; une partie des jeux a aussi été donnée dans un grand spectacle au cours de la Fête du peuple provençal en 2000 (cf. D. DOSSETTO, *art. cit.* en note 39).

offertes, par des femmes en costume local, dans des corbeilles. Leur consommation en plein air prend la forme d'une libre dégustation, plus attrayante que l'énoncé, à huis clos, du vœu⁴⁴. La manifestation est au fond moins particulière qu'on ne pourrait le croire – les bénédictions d'objets de toute sorte sont nombreuses –, et, par rapport à des fêtes d'attraction comparable (relativement limitée), l'ambiance ne tranche pas. Autant dire que, d'une façon ou d'une autre, elle n'a, à mon avis, rien à craindre d'archives contraires à Joannon-Provence. Avec ou sans renvoi à une ancienne « communion blanche », elle a un avenir accordé au provençalisme le plus exigeant.

VERS CANOLLES ENFIN

Le dossier est loin d'être clos mais il est assez exemplaire en ce que les étiologies du calisson et leurs utilisations par les chercheurs permettent (comme d'autres dossiers mais de manière spectaculaire) une réflexion portant sur la formation du savoir autant que sur l'objet empirique en soi.

Si la recherche est par nature cumulative, c'est à la condition qu'à chacun de ses stades le cadre d'analyse soit clairement posé et la documentation dûment critiquée. À propos du récit canonique, Noël Coulet a illustré une progression prudente (contacts avec les responsables des institutions patrimoniales adéquates, démarches auprès d'un professeur de lettres à propos de Canolles, collecte de renseignements sur l'état de la fabrication calissonnière à l'époque des réitérations votives anciennes); son approche marque un seuil puisque ce texte était pour ainsi dire intouchable. La contribution que j'apporte à mon tour ajoute à la connaissance de l'érudition locale ou de la formalisation étiologique. Ces derniers mois ont donc permis plusieurs avancées. Sur l'origine de l'étiologie nuptiale, à défaut de ses développements, la situation est clarifiée: Aymes brode sur une trame qu'il affirme devant témoins (il est vrai peu compétents) avoir créée ou qu'il a au moins rénovée; puis le développement étiologique s'émancipe du Bazar provençal pour fleurir de nos jours dans une surenchère constante. Les faits sont mieux circonscrits aussi pour le récit articulé au calice religieux. Canolles et sa production ont été identifiés. Il est sûr que les établissements susceptibles d'avoir hérité de ceux qu'il indique ne conservent pas de manuscrit intitulé conformément à ses

44. Pour préciser le ton de ce moment, j'évoquerai un incident qui survint opportunément en cours d'observation (2009). La distribution des calissons se faisant dans la cohue, l'un d'eux tomba sans que quiconque le remarquât. Comme j'interpellai ma voisine à ce sujet, il apparut que j'étais seule à m'inquiéter du fait qu'un aliment béni serait bientôt piétiné. Au contraire, les amateurs sont habiles à repérer les corbeilles dont les calissons sont plus spécialement à leur goût. Au moins pour une part du public, l'appareil culturel – cultuel ou commémoratif – est ainsi distancié par l'accès non compté à une friandise de luxe. (Mes photographies ne sont pas disponibles, mais des vues de la fête sont diffusées par Internet, site officiel de la manifestation; sans pouvoir le faire précisément – je découvre son intérêt pour cette fête –, je renvoie aussi à l'étude de Claire Laurent dans ce fascicule).

dières. L'examen des archives exclut une origine de la séquence calissonnière dans les événements de 1630 ou dans les célébrations votives que N. Coulet a analysées jusqu'au milieu du XIX^e siècle, et l'on pourrait ajouter qu'Aymes n'aurait probablement pas travaillé une étymologie médiévale si les pratiques lui avaient offert une consommation religieuse comme argument commercial.

L'épisode narratif ressortit avant tout au domaine des « représentations » et de leur circulation. Qu'il n'y ait pas d'antécédent connu au thème d'une pseudo-communion à Notre-Dame de la Seds ne décide pourtant de rien en ce qui concerne Canolles. Un vide documentaire ne fait pas davantage de lui un faussaire avéré que ne l'était Joannon-Provence avant que « *Lou Batistèri...* » fût retrouvé. Canolles n'est à coup sûr pas un autre Aymes. C'est même l'apport de la confrontation étymologique que d'établir le contraste des personnalités. Le commerçant est un mystificateur ou le serait s'il espérait duper sa clientèle, ce qui est loin d'être sûr. Canolles a un profil d'intellectuel local, et il ne détient pas l'exclusivité d'un énoncé problématique et de sources mal référencées. Alors que l'origine concrète de son inspiration demeure une énigme, je forme l'hypothèse d'une base assez large et probablement unique, qu'il pourrait à son insu avoir significativement transformée.

Soixante-dix ans après la publication, est-il envisageable de prospecter dans ses archives ou auprès de proches éventuels, à la recherche des éléments ayant permis son article ? La correspondance de Marius Jouveau intègre-t-elle des informations utiles ? Des renseignements directs figurent-ils dans la documentation de Bicheron voire de Mouraret ? Par ailleurs, afin que se dessine une présomption en faveur ou en défaveur de Canolles et de sa fiabilité, peut-on savoir si un Bonaventure, capucin et chroniqueur, a vécu ou non à Six-Fours ? Dès lors que le récit de « communion » calissonnière n'est plus seulement un enchaînement de gestes à soumettre à la critique historique mais principalement le produit signé d'une élaboration qu'il convient de retracer, il est possible d'espérer du nouveau venant de félibres, d'archivistes ou chercheurs en archives félibréennes, ou encore de confiseurs. La Ville d'Aix aurait une vocation particulière à assurer ou à coordonner cette suite documentaire dont le sujet est toujours étroitement uni au fondateur d'un de ses musées : traduction (ou simple édition) n'est pas rédaction, mais Marcel Provence a de bonnes chances de rester, pour beaucoup, l'auteur du récit pseudo-eucharistique calissonnier ou celui qui découvrit « Bonaventure » et son témoignage.

Danièle DOSSETTO

*

* *

ANNEXE

Canolles et sa restitution publiée par Joannon-Provence

1938. <i>ARMANA PROUVÈNÇAU</i> Auteur: B. de Canolles	1953. <i>LE COURS MIRABEAU</i> Traducteur: M. Joannon-Provence (ou Canolles?)
<p>Guère avant la guerre, nous avons pu consulter à la bibliothèque, alors royale, de la Pinacothèque de Munich quelques manuscrits provençaux assez poussiéreux qui provenaient d'un couvent franciscain de Bavière. L'un d'eux attirera particulièrement notre regard autant par son titre que par le nom varois de son auteur: <i>Festes d'Eglises et costumes de missions en Provence</i> par le frère Bonaventure, de Six-Fours, capucin.</p> <p>C'est là {- quand on pense! -}, dans ce pieux fatras, dans ce pêle-mêle missionnaire ((et quel fatras, mon Seigneur, quel charabia!)) que nous devons découvrir la provenance toute religieuse et toute liturgique du nom des nobles calissons – leur acte de baptême, si on peut dire. (Sur le moment, la chose nous parut sans le moindre intérêt parce que nous la croyions connue.)</p> <p>Sachez donc qu'à l'antique Notre-Dame de la Seds, l'aïeule à Aix de la basilique Saint-Sauveur, (si vénérable que déjà saints Jérôme et Sidoine Apollinaire en font mention dans leurs lettres à deux belles patriciennes d'Aix,) trois fois par an, pour Pâques, pour Noël et à la fin de la messe votive du 1^{er} septembre qui rappelait la terrible peste de 1630, les prêtres distribuaient aux fidèles les calissons bénis par l'archevêque et qui gardaient, disait-on, du « mal subit » et de toute contagion maligne.</p> <p>Les chantages entonnaient l'hymne du bréviaire <i>Calicem salutaris</i>, la foule répondait à l'hymne de circonstance et l'officiant «encore vêtu de riches ornements sacerdotaux» [noter les guillemets], après avoir chanté trois fois d'affilée <i>Venite ad calicem</i> – ce que le peuple traduisait à la va-vite: Venez tous au calisson! [<i>Venès toui au calisson!</i>] – donnait les calissons en communion blanche aux pèlerins assemblés sur le parvis du temple. Et, ajoute le père Bonaventure (de Six-Fours), « ces sortes de biscuit très tendres à la pâte d'amande, parce qu'ils sont puisés dans un large ustensile [<i>eisino</i>] en verre en forme de <i>calice</i>, sont nommés <i>caliçoun</i> » [noter les guillemets].</p> <p>Et voilà le mot de sainte Claire [le fin mot de l'histoire]!</p> <p>Les calissons d'Aix qui tirent incontestablement leur nom de baptême du calice qui les contenaient – si nous n'en savons pas encore la date de naissance, c'est déjà quelque chose – étaient alors ce qu'ils sont toujours pour leur célébrité et notre gourmandise: en forme de petite navette de dentellière ou de tisserand, mollets « à fondre dans la bouche en délices » [citation en français dans le texte] et composés de pure farine, de sucre fin et de fruit(s) confit(s) – trois plaisirs [<i>causo de voulupta</i>] que notre capucin six-fournais donne dévotement comme symbole de la très sainte Trinité...</p> <p>Ainsi peut-on dire avec un complément au proverbe qu'il faut quelquefois aller plus loin que Berre pour trouver la pie au nid [« Et nous verrons Berre »: arriver au but, l'expression étant donnée comme aixoise par Mistral].</p> <p>Canolles, <i>art. cit.</i> (la traduction est mienne) [...]: Fragment supprimé dans Joannon-Provence</p>	<p>Il y a quelques années, nous consultons [...] des manuscrits provençaux et latins provenant [...]</p> <p>[...]</p> <p>[...] à Pâques, à Noël et à la grand-messe votive [...] les calissons « bénis la veille par l'archevêque » [noter les guillemets] et dont la vertu était de les préserver [...]</p> <p>[...] <i>salutaris</i>, {{pris au psaume CXV,}} la foule [...] « encore somptueusement revêtu de ses ornements sacerdotaux » [noter les guillemets] [...]</p> <p>[...] Venez tous aux calissons! [noter le pluriel]</p> <p>[...] puisés dans un large vaisseau en forme de calisse, sont nommés calissons » [noter les guillemets].</p> <p>Et voilà le mot de sainte Claire!</p> <p>[...] qui {{, d'après notre capucin,}} tirent [...] contenaient {{- c'est un trope, le contenant étant pris ici pour le contenu}} – si nous [...] date de naissance {{(et la provenance gastronomique)}} [...] les glorieux calissons étaient alors [...] [noter la comparaison riche d'avenir exégétique avec la navette] pour leur célébrité mondiale [...] de pure farine, de miel vierge et de fruit confit – trois douces choses [...]</p> <p>Bénéissons le capucin de Six-Fours et Guy de Canolles.</p> <p>Joannon-Provence, <i>op. cit.</i> [...]: Equivalent littéral [...]: Fragment ajouté dans Joannon-Provence</p>